



HUDSON YACHT CLUB

1909

HUDSON YACHT CLUB - RÉGATE DE LA FÊTE DU TRAVAIL 2026

AVIS DE COURSE

1. RÈGLES

1.1 La régate sera régie par les règles telles que définies dans les [Règles de course à la voile \(RCV\)](#)

1.2 Les handicaps SLVYRA en vigueur seront appliqués.

[Liste des handicaps - St. Lawrence Valley Yacht Racing Association](#)

1.3 Il incombe au skipper de fournir son handicap SLVYRA. Si un handicap est requis, le skipper doit communiquer avec le mesureur de son club.

1.4 En cas de divergence entre les versions linguistiques, le texte anglais prévaudra.

2. ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

2.1 La régate est ouverte à tous les quillards et multicoques possédant un handicap SLVYRA valide.

2.2 La prescription de Voile Canada à la RCV 46 exige que la personne désignée responsable du bateau soit membre de Voile Canada, soit par l'entremise de son club, soit par l'intermédiaire d'une association provinciale de voile.

2.3 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en remplissant le formulaire d'inscription en ligne avant 23 h 59 le 4 septembre 2026. Aucune inscription sur place ne sera acceptée.

[Inscription - Régate de la Fête du Travail 2026](#)

3. FLOTTES

3.1 Pour la course longue distance et les courses sur parcours, les inscriptions seront réparties selon les flottes/divisions suivantes, conformément aux classifications de la SLVYRA :

Multicoques

PHRF 1-A

PHRF 1-B

PHRF 2

PHRF 3

Voile blanche

4. HORAIRE

4.1 Inscriptions : jusqu'à 23 h 59 le 4 septembre 2026.

4.2 COURSE LONGUE DISTANCE :

Samedi 5 septembre 2026 - Signal d'avertissement : 12 h 25

4.3 COURSES SUR PARCOURS :

Dimanche 6 septembre 2026 - Signal d'avertissement : 10 h 25

Trois courses sont prévues.

Un minimum de trois bateaux est requis pour constituer une flotte.

Les flottes comptant moins de trois bateaux seront regroupées pour le départ et le classement.

5. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course seront disponibles en ligne au plus tard le 2 septembre 2026 sur le tableau officiel d'affichage électronique (ONB).

[Tableau officiel d'affichage - Régate de la Fête du Travail 2026](#)

6. CLASSEMENT

Pour les courses sur parcours, une seule course complétée est requise pour constituer une série.

Le pointage d'une série sera égal au total des points obtenus dans toutes les courses. Ceci modifie la RCV A2.1.

Tout bateau ne fournissant pas un handicap SLVYRA valide ne sera pas classé.

7. PRIX

7.1 Course longue distance :

- Coupe Lake of Two Mountains, décernée au premier quillard au temps compensé.
- Trophée annuel du HYC, décerné au premier quillard à franchir la ligne d'arrivée.
- Trophée Ritchie, décerné au premier voilier de classé Corvette au temps compensé.



HUDSON YACHT CLUB

1909

- En l'absence de Corvette, le trophée sera remis au premier bateau âgé d'au moins 25 ans et mesurant plus de 28 pieds, au temps compensé.
- Des prix seront remis au premier bateau au temps compensé dans chaque flotte comptant un minimum de cinq bateaux.
- Des prix seront remis aux deuxième et troisième bateaux au classement général au temps compensé.

7.2 Courses sur parcours :

Des prix seront remis aux première, deuxième et troisième places de chaque flotte, ou de chaque départ regroupe, lorsqu'un minimum de cinq bateaux participe.

8. SÉCURITÉ

Pendant les courses, aucune partie de l'ancre ne doit dépasser de quelque partie du bateau que ce soit.

EXONÉRATION DE RESPONSABILITÉ

Les concurrents participent à la régate entièrement à leurs propres risques.

Voir la RCV 3 - Décision de courir. L'autorité organisatrice décline toute responsabilité pour les dommages matériels, les blessures ou les décès pouvant survenir avant, pendant ou après la régate.

9. ASSURANCE

Chaque bateau participant doit être couvert par une assurance responsabilité civile valide d'un minimum de 1 000 000 \$ par événement.

10. RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Pour plus d'information, consultez la [page de l'événement](#) ou communiquez avec le Hudson Yacht Club :

Téléphone : 450-458-5326

Courriel : info@hudsonyachtclub.com